## Intelligence artificielle et devenir du corps humain : quand la réalité rattrape la jurisfiction

## Par Aloïse Quesne

Maître de conférences en droit privé Université Paris-Saclay, Univ Evry, CRLD, 91025, Evry-Courcouronnes, France

Un quotidien britannique a récemment interrogé un robot pour savoir si les humains devaient avoir peur des robots<sup>1</sup>. Si l'intelligence artificielle a été programmée pour répondre qu'elle n'est pas une menace pour les humains, l'humanité n'a-t-elle vraiment rien à craindre de l'intelligence artificielle? Cette dernière prend aujourd'hui la forme de robots humanoïdes de plus en plus perfectionnés et la crainte réside dans l'imaginaire collectif, où la créature échappe et asservit son créateur, à l'image du monstre « Frankenstein » de l'écrivaine Mary Shelley. L'humanisation du robot tout comme la robotisation de l'humain interroge la notion de personne. Un phénomène est particulièrement édifiant : celui des cyborgs. Lorsque prothèses, puces et capteurs électroniques sont implantés dans le corps humain, le rapport homme/machine brouille les frontières entre le sujet et l'objet. Ce corps augmenté permet à l'homme d'être maintenu en bonne santé, d'accroître ses capacités et d'allonger son espérance de vie, dans l'espoir de parvenir à vaincre la mort. L'objet et son intelligence artificielle ne sont plus amovibles, ils intègrent le corps pour ne faire qu'un avec lui. On assiste alors à une hybridation du corps humain avec la machine. Outre des questions d'ordre technique (les prothèses connectées peuvent-elles être piratées par des bio-hackers ?) ou d'ordre éthique (l'homme ne va-til pas finir par être commandé par la machine?), la robotisation du corps humain interroge la règle juridique selon laquelle le corps est l'accessoire de la personne. En effet, « si un jour la personne devient l'accessoire d'un corps humain idéalisé (car robotisé), alors les paramètres formant la règle seront inversés... et le droit des personnes aura disparu au profit du droit des biens »<sup>2</sup>.

Force est de constater que l'intelligence artificielle remet en cause la notion même d'être humain et du devenir de l'espèce humaine. La recherche maritale et sexuelle *via* les applications web pilotées par des intelligences artificielles est effective. Le marché mondial du sexe et, partant, de la procréation, est entre les mains des développeurs de ces intelligences artificielles qui pilotent les grandes plateformes de rencontres. L'intelligence artificielle de Facebook et de ses concurrents contribue donc à modifier les flux génétiques. À l'image de la « Centrale pour la recherche des partenaires » décrite dans l'ouvrage *Corpus delicti - Un procès*<sup>3</sup>, qui se charge de former des couples dont les systèmes immunitaires sont compatibles, George Church, Professeur en génétique à la Faculté de médecine de Harvard a révélé qu'il travaillait actuellement sur la création d'une application de rencontre basée sur l'ADN. Destinée à créer des couples génétiquement compatibles, cette application permettrait de supprimer les maladies héréditaires de leur future progéniture. La volonté d'éradiquer la maladie et le handicap de notre société par le biais de l'intelligence artificielle ne relève-t-elle pas d'une nouvelle forme d'eugénisme ? Un eugénisme que l'on pourrait qualifier de « connecté ».

À l'heure de la troisième révision des lois de bioéthique, on peut également se demander si l'être humain sera toujours à l'origine d'un autre être humain? En effet, si des embryons peuvent être créés en dehors du corps, le fœtus doit nécessairement s'épanouir dans l'utérus d'une femme pour arriver à terme. Cependant, la création d'un utérus artificiel est déjà en projet. Piloté par l'intelligence artificielle qui assurera le suivi de cette gestation *extra corpus*, le corps n'aura plus vocation à donner la vie et la notion de genre sera obsolète. Nous sommes donc en passe de rejoindre « le meilleur des mondes »<sup>4</sup>, où la reproduction sexuée telle qu'on la conçoit de nos jours aura totalement disparue, où les êtres humains seront tous créés en laboratoire... Dès lors, le corps conservera-t-il une part d'humanité s'il n'engendre plus, s'il ne tombe plus malade, et s'il n'a plus à craindre la mort? La réalité aura en tout cas bien dépassé la fiction si les chercheurs parviennent à télécharger la conscience dans un ordinateur. L'objectif de certains est en effet de numériser l'esprit puis de le transférer dans une machine afin de faire disparaître le corps et ne laisser subsister que l'esprit. Ainsi, le corps humain, fait de chair et de sang, est-il peut-être déjà en sursis...

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> The Guardian, 8 sept. 2020. L'essai a été rédigé par GPT-3, le générateur de langage d'OpenAI.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> X. Labbée, « Le corps humain connecté », *Gaz. Pal.*, 6 mars 2018, n°9, p. 15.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> J. Zeh, Corpus delicti – Un procès, Actes Sud, 2010.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> A. Huxley, *Le meilleur des mondes*, Plon, 1932.